

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/118/SPCG accordant à M. Ahmed Hassan Ahmed la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Ambouli (T.F. 895)

n° 65/118/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 août 1965

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1965

Date du numéro
1 octobre 1965

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Ahmed Hassan Ahmed, membre de l'Assemblée Territoriale, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 1.807 m°, sise à Ambouli et immatriculée au Livre Fonélér sous le n°895. Le mutation du Titre Fonèier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligenceldu concessionnaire dans les délais réglementaires.